

**SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION  
(SFDR)**

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**



Octobre 2024

Signatory of:



Table des matières

1. Résumé [Art. 5] .....	3
2. Description des Principales incidences négatives en matière de durabilité [Art. 6] .....	3
2.1. Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique (2022-2023).....	3
3. Description des politiques de recensement et de hiérarchisation des PAI [Art.7] .....	16
3.1. Périmètre et méthodologie de collecte des indicateurs d’incidences négatives en matière de durabilité.....	16
4. Politique d’engagement [Art. 8].....	19
4.1. Formalisation de nos actions d’engagement .....	19
4.2. Communication avec les parties prenantes .....	20
5. Références aux standards internationaux [Art. 9] .....	21
5.1. Organisation internationale du travail, Pacte mondial des Nations unies et lignes directrices de l’OCDE .....	21
5.2. Accord de Paris .....	21
5.3. Autres normes internationales, associations et groupes de travail envisagés .....	22
6. Lexique .....	23

## NAXICAP PARTNERS

Application du Règlement (UE) 2022/1288 de la Commission  
du 6 avril 2022

**complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques**

Date de mise à jour : 31 octobre 2024

### 1. Résumé [Art. 5]

NAXICAP PARTNERS [LEI 969500ZHY187JNP24369] prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des sociétés du portefeuille de **NAXICAP sous périmètre ESG**.

Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les principales incidences négatives (« Principle Adverse Impacts » - PAI) sont définies comme les incidences des décisions d'investissement et des conseils en investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Ceux-ci étant entendus comme les problématiques environnementales, sociales et de personnel, le respect des Droits de l'Homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le périmètre ESG couvre les entreprises dans lesquelles les montants investis par les véhicules d'investissement gérés par NAXICAP PARTNERS sont supérieurs ou égaux à 5 millions d'euros, soit 78 entreprises au 31 décembre 2023 représentant 94% de la FMV (Fair Market Value) du portefeuille de NAXICAP.

L'application du Règlement SFDR pour NAXICAP PARTNERS en qualité de société de gestion de FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) est présentée ci-après.

### 2. Description des Principales incidences négatives en matière de durabilité [Art. 6]

#### 2.1. Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique (2022-2023)

NAXICAP PARTNERS présente dans ce document les indicateurs PAI calculés pour les années 2023 et 2022, rappelant qu'elle a commencé à mesurer ces indicateurs en 2024 pour des performances portant sur l'exercice 2023. La performance sur lesdits indicateurs est présentée dans le tableau ci-après.

Afin d'être en conformité avec le principe de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, NAXICAP s'est fixé pour objectif d'améliorer le suivi des feuilles de route ESG de ses participations et de leur avancement sur les thématiques ESG, ainsi que de leur progression par rapport à ces indicateurs PAI. Ce suivi permettra d'assurer une amélioration continue de la performance des entreprises au regard de ces indicateurs.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Impact 2023	Impact 2022	Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
--	-------------------	-------	-------------	-------------	--------------	--

### INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 <sup>1</sup>	tCO2e	23 992	25 614	<p>Une grande diversité de secteurs est représentée au sein du portefeuille de NAXICAP, avec un fort impact provenant des entreprises du portefeuille dans l'industrie manufacturière (chimie, construction, automobile), qui présentent les plus fortes émissions de scope 1.</p> <p><b>Périmètre couvert - 49 entreprises (2023)</b></p>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Au cours de sa phase de diligence raisonnable, NAXICAP PARTNERS évalue la maturité de chaque entreprise en matière de contribution à l'action climatique. Cela inclut l'existence d'un bilan carbone et la définition d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les informations sont analysées à partir des données fournies par l'entreprise et de la due diligence ESG réalisée par des prestataires externes. Elles sont ensuite synthétisées sur une page du mémorandum d'information présenté en comité d'investissement, où sont examinées les actions climatiques de l'entreprise ainsi que son niveau d'exposition.</p>
		Émissions de GES de niveau 2	tCO2e	7 219	14 339	<p>Les émissions de scope 2 proviennent principalement des entreprises du portefeuille exploitant des bâtiments et installations, tels que des établissements de soins et des salles de sport.</p> <p><b>Périmètre couvert - 49 entreprises (2023)</b></p>	<p><b>Actions post investissement</b></p> <p>Les indicateurs d'émissions de GES sont systématiquement mesurés et suivis via le <i>reporting</i> ESG annuel. Ces données sont soit collectées directement auprès des participations ayant réalisé leur propre bilan carbone avec un prestataire externe, soit estimées à partir d'un questionnaire carbone dédié. Ce dernier permet de réaliser une estimation des émissions couvrant les trois scopes, basée sur des données réelles d'activité et couvrant jusqu'à 80 % du scope 3. L'estimation est effectuée par notre prestataire de <i>reporting</i> ESG.</p>
		Émissions de GES de niveau 3	tCO2e	9 312 024	10 772 044	<p>Les émissions de scope 3 proviennent principalement d'une entreprise du portefeuille opérant dans le secteur du fret. La seconde entreprise avec les émissions de scope 3 les plus importantes, est spécialisée dans la distribution d'appareils électroniques domestiques.</p>	<p><b>Actions prévues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Actions déployées et prévues par les entreprises</b></li> <li>À ce jour, 22 entreprises du portefeuille ont mené leur propre bilan carbone indépendant. Elles représentent 48 % de la valeur des actifs sous gestion ESG de NAXICAP et 97 % des émissions totales de GES du portefeuille.</li> <li>➤ <b>Actions prévues par NAXICAP PARTNERS</b></li> <li>Les entreprises du portefeuille les plus émettrices de GES ou les moins engagées sur ces enjeux sont prioritairement identifiées pour être accompagnées dans une démarche de décarbonation.</li> </ul>

<sup>1</sup> Les émissions de GES sont pondérées en fonction du pourcentage de participation (participation des fonds dans l'entreprise).

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Unité	Impact 2023	Impact 2022	Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
						<p>Les autres entreprises du portefeuille avec les émissions de scope 3 les plus importantes opèrent principalement dans l'industrie manufacturière (chimie, construction, automobile).</p> <p><b>Périmètre couvert - 49 entreprises (2023)</b></p>	<p>NAXICAP PARTNERS s'engage à améliorer la qualité des données climatiques, tant reportées qu'estimées, afin de rendre l'exercice de consolidation aussi pertinent que possible. Nous encourageons également les entreprises à définir des objectifs quantifiés de réduction des émissions. Par ailleurs, nous visons à renforcer la collecte de données pour les participations manquantes et à améliorer la collaboration avec les parties prenantes externes, notamment les fournisseurs, afin d'optimiser la mesure des émissions du scope 3. Ces engagements sont inscrits dans le Pacte d'Actionnaire depuis 2023.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Non déterminé en 2023 – aucun de nos fonds ne réalise d'investissement durable à la date de rédaction de ce rapport.</p>
		<i>Émissions totales de GES</i>	<i>tCO2e</i>	9 343 235	10 811 998	<p>Les émissions de GES proviennent principalement d'une entreprise du portefeuille opérant dans le secteur du fret. Le deuxième plus grand émetteur de carbone est spécialisé dans la distribution d'appareils électroniques.</p>	
2. Empreinte carbone		<i>Empreinte carbone en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis</i>	<i>tCO2e/m€ investis</i>	2 157	2 839	<p>Les autres entreprises fortement émettrices opèrent principalement dans l'industrie manufacturière (chimie, construction, automobile).</p> <p><b>Périmètre couvert - 49 entreprises (2023)</b></p>	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		<i>Intensité des émissions de GES des entreprises en portefeuille</i>	<i>tCO2e/m€ investis</i>	3 494	3 247		

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Impact 2023	Impact 2022	Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<i>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</i>	%	0,4%	0,2%	<p>Au 31 décembre 2023, seules deux entreprises du portefeuille sont actives dans les activités liées aux combustibles fossiles (0,4 % de la valeur des capitaux propres). La première fabrique et vend des vannes pour des entreprises internationales du secteur pétrolier et gazier, tandis que la seconde conçoit et fabrique des cuves et des réservoirs.</p> <p>Ces deux entreprises visent à diversifier leurs sources de revenus en remportant des contrats dans d'autres secteurs (secteur de l'énergie nucléaire, stockage d'eau et de biocarburants, etc.). La part des revenus provenant du secteur pétrolier et gazier devrait rester faible dans le chiffre d'affaires total de ces groupes et est étroitement surveillée.</p> <p><b>Périmètre couvert</b> - 78 entreprises (2023)</p>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, NAXICAP PARTNERS s'assure que chaque investissement est conforme à toutes les politiques d'exclusion, y compris celles se référant aux combustibles fossiles, précisées dans notre Politique ESG disponible sur le site internet de NAXICAP PARTNERS : <a href="https://NAXICAP.com/wp-content/uploads/2022/11/2022-politique-esg-NAXICAP_fr.pdf">https://NAXICAP.com/wp-content/uploads/2022/11/2022-politique-esg-NAXICAP_fr.pdf</a></p> <p><b>Actions post investissement</b></p> <p>NAXICAP PARTNERS surveille la variation de l'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles au cours de la période de détention.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Respect des politiques d'exclusion, y compris celles concernant les combustibles fossiles, disponibles sur le site web de NAXICAP PARTNERS.</p>

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Impact 2023	Impact 2022	Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	<i>Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie</i>	%	77%	80%	Selon les données reportées pour 2023, 34 entreprises du portefeuille ont utilisé entre 2 % et 90 % d'énergie renouvelable.  <b>Périmètre couvert - 50 entreprises (2023)</b>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Au cours de sa diligence raisonnable, NAXICAP PARTNERS évalue, lorsque disponible, la consommation et la production d'énergie renouvelable et non renouvelable de l'entreprise, grâce aux évaluations des prestataires externes en charge de la due diligence ESG.</p> <p><b>Actions post investissement</b></p> <p>NAXICAP PARTNERS surveille la consommation et la production d'énergie renouvelable pendant la période de détention par le biais des questionnaires ESG annuels.</p> <p>➤ <b>Actions prévues par NAXICAP PARTNERS</b></p> <p><i>Consommation</i> - Vérifier les données reportées avec les entreprises du portefeuille, encourager la mise en œuvre de mesures de réduction des consommations d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables.</p> <p><i>Production</i> – Accompagner les entreprises qui souhaitent déployer des installations de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires par exemple).</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Non déterminé en 2023 – aucun de nos fonds ne réalise d'investissement durable à la date de rédaction de ce rapport.</p>
	<i>Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie</i>	%	0%	0%	A date, sept entreprises ont reporté avoir des activités de production d'énergie, mais aucune des n'a installé de capacités de production d'énergie non renouvelable.	

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Impact 2023	Impact 2022	Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	<i>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	0,0252	0,0056	<i>n.a</i>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Au cours de sa diligence raisonnable, NAXICAP PARTNERS évalue, lorsque disponible, la consommation d'énergie de l'entreprise, grâce aux évaluations des prestataires externes en charge de la diligence ESG. L'appartenance de l'entreprise à un secteur d'activité à fort impact climatique est également identifiée et une analyse d'exposition aux risques climatiques physiques et de transition est systématiquement formalisée, complétant l'analyse de double matérialité (impact de l'entreprise sur le climat et impact du climat sur l'entreprise).</p> <p><b>Actions post investissement</b></p> <p>NAXICAP PARTNERS surveille la consommation d'énergie pendant la période de détention par le biais des questionnaires ESG annuels.</p> <p>➤ <b>Actions prévues par NAXICAP PARTNERS</b></p> <p>NAXICAP PARTNERS souhaite accompagner les entreprises du portefeuille ayant des activités dans des secteurs à fort impact climatique pour les aider à réduire et optimiser leur consommation d'énergie et à se tourner vers des sources d'énergie plus durables et renouvelables.</p> <p>L'amélioration de la qualité du <i>reporting</i> sur la consommation d'énergie est également un sujet clé.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Non déterminé en 2023 – aucun de nos fonds ne réalise d'investissement durable à la date de rédaction de ce rapport.</p>
	<i>A- Agriculture, sylviculture et pêche</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	0	0	<i>n.a</i>	
	<i>B- Industries extractives</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	0	0	<i>n.a</i>	
	<i>C - Industrie manufacturière</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	0,0226	0,0032	Vingt entreprises du portefeuille ont des activités de fabrication. Ces entreprises opèrent dans un large éventail de secteurs, notamment la santé, la chimie, la fabrication de meubles et la fabrication d'équipements industriels.	
	<i>D- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	0	0	<i>n.a</i>	
	<i>E- Production et distribution d'eau, d'assainissement, gestion des déchets et dépollution</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	0	0	<i>n.a</i>	
	<i>F- Construction</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	0,0001	<i>n.a</i>	Une seule entreprise du portefeuille opère dans le secteur de la construction. Cette entreprise est spécialisée dans l'isolation des bâtiments ( <i>absence de donnée reportée en 2022</i> ).	
	<i>G- Commerce de gros et de détail ; réparation de</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	0,0015	0,0014	Dix entreprises du portefeuille exercent des activités de commerce de gros et de détail.	



Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Unité	Impact 2023	Impact 2022	Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		<i>véhicules à moteur et de motos</i>					
		<i>H- Transport et entreposage</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	0,0010	0,0010	Une seule entreprise du portefeuille, ayant des activités de fret, opère dans le secteur du transport et entreposage.	
		<i>L- Activités immobilières</i>	<i>GWh/m€ investis</i>	n.a	n.a	Six entreprises du portefeuille ont des activités immobilières, cependant aucune n'a reporté sa consommation d'énergie.	
<b>Biodiversité</b>	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<i>Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones</i>	%	3%	0%	<p>Une entreprise du portefeuille possède plusieurs sites (campings) situés en France et aux Pays-Bas, qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité (artificialisation, fragmentation environnementale). Grâce à notre dialogue continu, le groupe a développé une meilleure conscience de ses impacts sur la biodiversité et reconnaît désormais avoir des effets (contre "aucun impact" en 2022).</p> <p><b>Périmètre couvert - 63 entreprises (2023)</b></p>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Au cours de sa diligence raisonnable, NAXICAP PARTNERS évalue la matérialité des enjeux de biodiversité pour chaque entreprise en fonction de son secteur d'activité. Lorsque ces enjeux sont jugés matériels et que l'information est disponible, les impacts de l'entreprise sur la biodiversité sont évalués par les prestataires externes chargés de la diligence ESG.</p> <p><b>Actions post investissement</b></p> <p>NAXICAP PARTNERS réalise annuellement une analyse de l'impact de ses entreprises sur la biodiversité, en fonction de la localisation de chacun de leurs sites. Cette analyse est conduite à l'aide d'un outil dédié, développé par un prestataire externe, qui identifie la proximité des sites par rapport aux espèces en danger et aux zones d'intérêt pour la biodiversité. Une estimation de la MSA.km<sup>22</sup> des entreprises, basée sur le secteur d'activité et le chiffre d'affaires, est également réalisée via cet outil.</p> <p>➤ <b>Actions déployées et prévues par les entreprises</b></p> <p>A date, deux entreprises de notre portefeuille fortement exposées (de part leurs activités propres ou dépendantes de part leur chaîne de valeur) ont entrepris des actions pour réduire leurs impacts et dépendances.</p> <p>Une entreprise du portefeuille ayant des impacts négatifs a lancé des efforts de protection de la biodiversité, tels que la cartographie des risques et impacts sur la biodiversité, la formation des salariés et des initiatives d'adaptation (revitalisation des écosystèmes de biodiversité).</p>

<sup>2</sup> La MSA.km<sup>2</sup> est une unité de mesure permettant d'évaluer l'abondance moyenne des espèces par km<sup>2</sup> sur un territoire donné.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Unité	Impact 2023	Impact 2022	Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
							<p>➤ <b>Actions prévues par NAXICAP PARTNERS</b></p> <p>Pour les autres entreprises du portefeuille, nous visons à vérifier les données rapportées et à sensibiliser les entreprises aux enjeux et risques liés à la biodiversité qui pourraient affecter leurs activités.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Non déterminé en 2023 – aucun de nos fonds ne réalise d'investissement durable à la date de rédaction de ce rapport.</p>
<b>Eau</b>	8. Rejets dans l'eau	<i>Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée</i>	<i>t/m€ investis</i>	0,0227	<i>n.a</i>	<p>Deux entreprises du portefeuille génèrent des émissions dans l'eau. La première a généré 5,5 tonnes d'émissions dans l'eau en 2023. La deuxième entreprise du portefeuille a généré 0,078 tonne d'émissions dans l'eau en 2023.</p> <p>Aucune donnée n'est disponible pour 2022.</p> <p><b>Périmètre couvert - 64 entreprises (2023)</b></p>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Au cours de la due diligence ESG, NAXICAP PARTNERS évalue les risques liés aux rejets dans l'eau. Lorsque l'information est disponible, la quantité de rejets dans l'eau émis par l'entreprise est collectée par l'auditeur ESG chargé de la diligence.</p> <p><b>Actions post investissement</b></p> <p>NAXICAP PARTNERS surveille les rejets dans l'eau des entreprises pendant la période de détention, grâce au questionnaire ESG annuel. Les entreprises ayant des rejets dans l'eau sont clairement identifiées, et Naxicap surveille la mise en place de systèmes de gestion de ces déchets ainsi que le suivi de la nature des rejets. Cela est identifié comme un point clé de la feuille de route ESG des entreprises.</p> <p>➤ <b>Actions déployées et prévues par les entreprises</b></p> <p>Entre 2022 et 2023, l'entreprise la plus émettrice du portefeuille a réduit sa consommation d'eau de 10 %. En 2023, elle a décidé d'étudier la faisabilité de la construction d'une station de traitement des eaux pour réduire sa consommation d'eau (par le biais du recyclage direct) et ses émissions dans l'eau. La validation du projet est prévue pour 2024. Pour la deuxième entreprise, les émissions dans l'eau sont étroitement surveillées et mesurées par un laboratoire externe.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Non déterminé en 2023 – aucun de nos fonds ne réalise d'investissement durable à la date de rédaction de ce rapport.</p>
<b>Déchets</b>	9. Ratio de déchets dangereux et de	<i>Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés</i>	<i>t/m€ investis</i>	0,51	0,68	<p>L'entreprise du portefeuille ayant généré le plus de déchets dangereux en 2023 en a généré</p>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Au cours de la diligence ESG réalisée par un prestataire externe, NAXICAP PARTNERS évalue les risques liés à la production de déchets dangereux. Lorsque</p>

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Impact 2023	Impact 2022	Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
déchets radioactifs	déchets radioactifs	<i>bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée</i>			<p>plus de 2 200 tonnes. L'entreprise du portefeuille avec le deuxième niveau le plus élevé de déchets dangereux en a généré 1 800 tonnes en 2023. D'autres entreprises du portefeuille ont également généré des déchets dangereux en raison de leurs processus de fabrication ou de la gestion des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).</p> <p><b>Périmètre couvert - 64 entreprises (2023)</b></p>	<p>l'information est disponible, la quantité de déchets dangereux générés par l'entreprise est collectée par l'auditeur ESG chargé de la diligence.</p> <p><b>Actions post investissement</b></p> <p>NAXICAP PARTNERS surveille la production de déchets dangereux des entreprises pendant la période de détention, grâce au questionnaire ESG annuel. Les entreprises produisant des déchets dangereux sont clairement identifiées, et la mise en place de systèmes de gestion de ces déchets est suivie par NAXICAP de manière vigilante. Cela est identifié comme un point clé de la feuille de route ESG de ces entreprises.</p> <p>➤ <b>Actions déployées et prévues par les entreprises</b></p> <p>La première entreprise du portefeuille a identifié des actions pour gérer et minimiser la production de déchets dangereux lorsque cela est possible (<i>analyses périodiques des volumes de principaux polluants atmosphériques, suivi de la qualité de l'air ambiant, identification de matériaux plus écologiques, mise en œuvre de processus visant à atténuer les émissions de poussière et/ou de particules, réutilisation, recyclage</i>). La deuxième entreprise a défini un objectif de valorisation des déchets de 30 % pour 2023 et a rapporté une valorisation de ses déchets de 68 %, allant bien au-delà de son objectif.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Non déterminé en 2023 – aucun de nos fonds ne réalise d'investissement durable à la date de rédaction de ce rapport.</p>

**INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET RELATIVES AUX SALAIRES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE**

<b>Questions sociales et relatives aux salariés</b>	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	<i>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</i>	%	0	0	<b>Périmètre couvert</b> - 59 entreprises (2023)	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Lors des analyses de risques ESG pré-investissement et de la due diligence réalisée par un prestataire externe, NAXICAP PARTNERS évalue la gestion des risques des entreprises afin notamment de garantir le respect des principes du Pacte Mondial et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Cela inclut une attention particulière aux activités de l'entreprise cible dans des secteurs ou pays à risques au niveau de l'ensemble de sa chaîne de valeur, ainsi qu'à ses pratiques des dernières années. De plus, NAXICAP PARTNERS vérifie l'existence de controverses matérielles, notamment sur les pratiques sociales, de gouvernance et environnementales, susceptibles d'affecter les principales parties prenantes de l'entreprise.</p>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<i>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations</i>	%	88,5%	87,6%	<p>La plupart des entreprises du portefeuille sont des petites ou moyennes entreprises. Elles ne sont pas des multinationales.</p> <p>Sur les 62 entreprises du portefeuille qui ont répondu, 5 ont mis en place une politique ou un mécanisme pour traiter les plaintes liées aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ou aux lignes directrices de l'OCDE.</p> <p>De plus, 72 % des 61 entreprises qui ont répondu disposent d'un Code de conduite, et 61 % des 62 répondants ont mis en place un mécanisme de lancement d'alerte.</p> <p><b>Périmètre couvert</b> - 62 entreprises (2023)</p>	<p><b>Actions post investissement</b></p> <p>La prise en compte des principes du Pacte Mondial ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales fait l'objet d'un examen et d'un suivi systématiques au moyen du questionnaire ESG annuel partagé aux entreprises. En outre, NAXICAP PARTNERS assure une veille de l'exposition aux controverses de toutes les entreprises en portefeuille via une veille réalisée en interne par l'équipe ESG.</p> <p>Par ailleurs, lorsque pertinent, nous encourageons les entreprises du portefeuille à adopter de bonnes pratiques de gouvernance et de conduite, conformes à l'éthique des affaires. La mise en place d'un processus de lancement d'alerte est également encouragée, conformément à la loi française Sapin II pour les entreprises de plus de 50 salariés.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Non déterminé en 2023 – aucun de nos fonds ne réalise d'investissement durable à la date de rédaction de ce rapport.</p>
	12. Écart de rémunération entre hommes	<i>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les</i>	%	16.3%	15.4%	<p>Les entreprises du portefeuille présentent en moyenne de faibles écarts de rémunération entre les</p>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p>

et femmes non corrigé	<i>femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</i>				<p>femmes et les hommes (moyenne non corrigée). Cependant, plusieurs entreprises du portefeuille opérant dans les secteurs industriel, logistique et financier affichent un écart de rémunération femmes/hommes plus élevés.</p> <p>Au total, 11 entreprises du portefeuille ont un écart de rémunération non corrigé supérieur à 30 %. Dans 7 entreprises du portefeuille, la rémunération moyenne des femmes dépasse celle des hommes.</p> <p><b>Périmètre couvert - 58 entreprises (2023)</b></p>	<p>Au cours de sa diligence raisonnable, NAXICAP PARTNERS évalue la matérialité des enjeux de diversité, parité et inclusion pour chaque entreprise en fonction de son secteur d'activité. Lorsque ces enjeux sont jugés matériels et que l'information est disponible, la maturité de l'entreprise sur ces sujets est évaluée par les prestataires externes chargés de la diligence ESG.</p> <p><b>Actions post investissement</b></p> <p>Les indicateurs relatifs à l'écart de rémunération non corrigé entre les hommes et les femmes et à la diversité des genres dans l'entreprise aux différents niveaux de responsabilité sont mesurés et contrôlés au moyen du questionnaire ESG annuel. Lorsque le sujet est identifié comme particulièrement matériel pour l'entreprise ou que des manquements importants et une sous-performance sont constatés, la thématique est ajoutée à la feuille de route ESG de l'entreprise, avec un objectif précis et quantifiable associé.</p> <p>➤ <b>Actions prévues par NAXICAP PARTNERS</b></p> <p>Les sujets de diversité, parité et égalité de traitement font partie des engagements de NAXICAP PARTNERS. Nous prévoyons de promouvoir ce sujet auprès des entreprises du portefeuille à partir de 2024 et au-delà, notamment par des formations pour les équipes dirigeantes des entreprises en portefeuille, des ateliers dédiés, ainsi qu'un accompagnement par des spécialistes externes. De plus, en 2025 nous prévoyons approfondir l'analyse des écarts de rémunération entre les sexes afin de mieux comprendre les écarts pour des postes similaires.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Non déterminé en 2023 – aucun de nos fonds ne réalise d'investissement durable à la date de rédaction de ce rapport.</p>
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<i>Ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres</i>	%	18.2%	22.3%	<p>Treize entreprises du portefeuille comptent plus de 40 % de femmes au sein de leur conseil d'administration, dont huit avec plus de 50 % de femmes.</p> <p>Dix entreprises du portefeuille ne comptent aucune femme au sein de leur conseil d'administration.</p> <p><b>Périmètre couvert - 45 entreprises (2023)</b></p>	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions,	<i>Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées</i>	%	0%	0%	<p><b>Périmètre couvert - 78 entreprises (2023)</b></p>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, NAXICAP PARTNERS s'assure que chaque investissement est conforme à toutes les politiques d'exclusion, y compris celles se référant aux activités liées à l'armement (intégrant les armes et munitions controversées), disponibles dans notre Politique ESG disponible sur le site internet de NAXICAP</p>

	armes chimiques ou armes biologiques)						<p>PARTNERS : <a href="https://NAXICAP.com/wp-content/uploads/2022/11/2022-politique-esg-NAXICAP_fr.pdf">https://NAXICAP.com/wp-content/uploads/2022/11/2022-politique-esg-NAXICAP_fr.pdf</a></p> <p><b>Actions post investissement</b></p> <p>L'exposition aux armes controversées fait l'objet d'un examen et d'un suivi systématiques par le biais du questionnaire ESG annuels partagé aux entreprises en portefeuille. Par ailleurs, NAXICAP PARTNERS réalise une veille sur les controverses ESG auxquelles seraient exposées les entreprises du portefeuille (directement ou par le biais de leurs principales parties prenantes). Toute controverse liée à l'exposition à des armes controversées seraient également relevée via cette veille.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Respect des politiques d'exclusion, y compris celles concernant les activités liées à l'armement, disponibles dans la politique ESG de NAXICAP PARTNERS.</p>
--	---------------------------------------	--	--	--	--	--	--

#### AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

<b>Émissions</b>	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	<i>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris</i>	%	83%	n.a	<p>17 entreprises du portefeuille ont fixé des objectifs de réduction de leurs émissions carbone, et six d'entre elles ont fixé des objectifs de réduction visant à s'aligner sur les cibles de l'Accord de Paris.</p> <p><b>Périmètre couvert - 63 entreprises (2023)</b></p>	<p><b>Actions post investissement</b></p> <p>NAXICAP PARTNERS encourage l'ensemble des entreprises du portefeuille à définir des objectifs de décarbonation quantifiables et atteignables. Lorsque pertinent, ces objectifs peuvent être liés à des contrats de dette (<i>Sustainability-Linked Loans</i>). À partir de 2023, NAXICAP engage les entreprises du portefeuille dans lesquelles elle a investi en intégrant dans la clause ESG du pacte d'actionnaires l'obligation, pour tout nouvel investissement dans le périmètre ESG, de réaliser un bilan carbone et d'adopter des objectifs de décarbonation.</p> <p><i>Se référer à la section <b>INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT</b>, indicateurs liés aux Emissions de gaz à effet de serre, pour plus de détails sur notre approche et nos initiatives en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de notre stratégie climat.</i></p>
<b>Questions sociales et</b>	3. Nombre de jours perdus pour cause de	<i>Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures,</i>	<i># de jours</i>	1 288	784	<p>Les entreprises du portefeuille opérant dans les secteurs des soins et de l'hôtellerie enregistrent le plus grand</p>	<p><b>Actions de pré-investissement</b></p> <p>Au cours de sa diligence raisonnable, NAXICAP PARTNERS évalue la matérialité des enjeux de santé, sécurité et bien être des salariés pour</p>

<b>relatives aux salariés</b>	blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	<i>d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</i>				<p>nombre de jours de travail perdus. Celles qui sont les plus exposées à ces risques comprennent l'importance de les gérer et de les surveiller dans le cadre de leurs activités.</p> <p>Une seule entreprise du portefeuille représente près de la moitié de ce résultat. Un suivi trimestriel est organisé lors du Comité ESG, composé de l'équipe de direction et de représentants des investisseurs.</p> <p><b>Périmètre couvert - 57 entreprises (2023)</b></p>	<p>chaque entreprise en fonction de son secteur d'activité. Lorsque ces enjeux sont jugés matériels et que l'information est disponible, la maturité de l'entreprise sur ces sujets est évaluée par les prestataires externes chargés de la diligence ESG et les indicateurs associés sont collectés et comparés aux benchmarks disponibles (taux de fréquence, taux de gravité, taux d'absentéisme, etc.)</p> <p><b>Actions post investissement</b></p> <p>Les indicateurs relatifs à la sécurité, santé et bien-être des salariés sont mesurés et contrôlés au moyen du questionnaire ESG annuel. Nous encourageons continuellement les entreprises du portefeuille les plus exposées aux jours perdus ainsi qu'aux risques liés à la santé et à la sécurité à adopter une politique RH groupe englobant les thèmes de la qualité de vie au travail et le suivi des indicateurs clés d'accidents du travail. Les entreprises les plus exposées à ces risques intègrent ces thématiques dans leurs feuilles de route RSE et RH afin de les atténuer et de les surveiller.</p> <p><b>Seuil de conformité aux critères DNSH pour les investissements durables</b></p> <p>Non déterminé en 2023 – aucun de nos fonds ne réalise d'investissement durable à la date de rédaction de ce rapport.</p>
	5. Absence de mécanisme de gestion des griefs/plaintes des salariés	<i>Part des investissements dans des entreprises sans mécanisme de gestion des litiges ou des plaintes concernant les questions de personnel, exprimée en pourcentage (%)</i>	%	32%	34%	<p>61 % des 62 entreprises du portefeuille ayant répondu disposent d'un mécanisme de dénonciation.</p> <p><b>Périmètre couvert - 62 entreprises (2023)</b></p>	<p><b>Actions post investissement</b></p> <p>NAXICAP PARTNERS encourage l'ensemble des entreprises du portefeuille à définir des initiatives pour garantir l'éthique des affaires au sein de l'entreprise, notamment en les aidant à rédiger un Code de conduite et à mettre en place un système de lancement d'alerte (notamment les entreprises françaises du portefeuille comptant plus de 50, en conformité avec la loi française Sapin II sur l'éthique des affaires).</p> <p><i>Se référer à la section <b>INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET RELATIVES AUX SALARIES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE, indicateurs PAI 10 et 11</b> pour plus de détails sur notre approche en termes d'éthique des affaires</i></p>

### 3. Description des politiques de recensement et de hiérarchisation des PAI [Art.7]

#### 3.1. Périmètre et méthodologie de collecte des indicateurs d'incidences négatives en matière de durabilité

Depuis 2023, la Société de Gestion a la capacité d'évaluer les incidences négatives à l'échelle de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 4 du Règlement SFDR - Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités.

#### Implémentation de la politique ESG et responsabilité dans la collecte des indicateurs

La société de gestion au travers de sa Direction ESG supervisée par les membres du Comité de Direction a engagé un travail avec les parties prenantes impliquées (équipes d'investissement, sociétés du portefeuille, auditeurs, prestataires de services, Middle Office) afin de mettre en place des processus, des systèmes d'information et les moyens nécessaires pour fournir des données fiables, complètes et cohérentes afin de répondre aux exigences de *reporting* du Règlement SFDR. Cette démarche est contrôlée par l'équipe de conformité en tant que contrôle de deuxième niveau.

Plus précisément les responsabilités en termes de déploiement de la politique ESG sont les suivantes :

#### *Equipe ESG dédiée*

Angèle Faugier, membre du conseil d'administration et Directrice Générale de *NAXICAP PARTNERS*, a soutenu le développement de l'approche ESG et a constitué une équipe ESG dédiée en 2015. L'équipe est aujourd'hui composée de cinq autres membres :

- Une Directrice ESG avec plus de 10 ans d'expérience dans l'intégration ESG, responsable de la définition, de la mise en œuvre et de la coordination de la stratégie ESG de NAXICAP
- Deux analystes entièrement dédiés aux sujets ESG, avec au minimum deux ans d'expérience en conseil ESG et RSE
- Une chef de projet avec une expérience dans la collecte de données ESG
- Une Directrice des Relations Investisseurs avec 15 ans d'expérience dans la gestion d'investissements.

#### *Equipes d'investissement*

Les équipes d'investissement, supervisée par les directeurs d'investissement, sont chargées de veiller à ce que la prise en compte des enjeux ESG soit intégrée dans le processus d'investissement et tout au long du cycle d'investissement, en suivant de près la feuille de route ESG de l'entreprise du portefeuille.

#### *Middle Office*

Le Middle Office est responsable de contrôler l'exactitude de la mise en œuvre des mesures décrites dans la politique ESG tout au long du cycle d'investissement.

#### *Ressources ESG externes*

Les due diligences ESG sont réalisées par des prestataires externes spécialisés des thématiques ESG. NAXICAP fait généralement appel à ces prestataires dans le cadre de son processus de due diligence pour les investissements, mais peut également les solliciter pour d'autres initiatives ESG. Par ailleurs, NAXICAP a mis en place un outil de *reporting* ESG dans le but de collecter des données ESG annuelles auprès des entreprises de son portefeuille, y compris les indicateurs PAI. Ce logiciel est développé par un spécialiste du *reporting* extra-financier.



## Méthodes utilisées pour sélectionner et appliquer les indicateurs PAI

### *Exclure certaines industries et activités de ses investissements*

Le premier engagement de NAXICAP PARTNERS est d'investir dans des activités conformes à ses valeurs et d'encourager, au-delà du cadre des réglementations, un comportement éthique. NAXICAP PARTNERS a ainsi décidé de ne pas investir dans :

- ✓ des activités économiques illégales : toute production, commerce ou autre activité interdit par la loi ou les réglementations ;
- ✓ la production ou le commerce du tabac ;
- ✓ La production ou le commerce de charbon et autres énergies fossiles ;
- ✓ la fabrication ou le commerce des armes controversées ou munitions controversées ;
- ✓ les activités pornographiques et la prostitution ;
- ✓ les casinos, entreprises de paris et similaires.

Le règlement de certains Fonds prévoit des exclusions additionnelles telles que les activités visant à permettre l'accès illégal à des réseaux de données électroniques, le téléchargement illégal de données électroniques, ou toute activité liée à l'exploitation du charbon.

### *Intégrer les incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans les due diligences ESG*

Des due diligences ESG préinvestissement sont obligatoires. Ces due diligences, effectuées par des auditeurs externes, apportent une analyse approfondie des principaux enjeux ESG, et notamment les données pertinentes et disponibles sur les principales incidences négatives et de les présenter dans un tableau standardisé (modèle PAI dans les Due Diligences ESG).

### *Inclure une clause ESG dans les Pactes d'Actionnaires*

Une clause ESG est systématiquement intégrée dans les Pactes d'Actionnaires. Elle prévoit l'engagement de mise en œuvre d'un plan d'actions détaillé, la production d'informations périodiques et de réponses aux questionnaires ESG/PAI.

Depuis 2023 la clause ESG pour les nouveaux investissements prévoit également (i) la conduite d'un Bilan Carbone et la définition d'objectifs de décarbonation, (ii) la formation de la direction des entreprises aux enjeux de diversité et de parité et (iii) l'intégration de critères ESG dans la rémunération variable des dirigeants.

### *Collecter les indicateurs ESG et PAI*

En tant qu'investisseur généraliste, NAXICAP PARTNERS recueille annuellement des indicateurs couvrant l'essentiel des enjeux ESG applicables à tous les secteurs et activités. La sélection de ces indicateurs (incluant les PAI) provient de recommandations et d'études réalisées par des experts du secteur tels que les PRI, la Commission ESG de France Invest, des consultants externes ainsi que des pairs du secteur du *Private Equity*.

NAXICAP PARTNERS demande à ses participations de fournir annuellement un ensemble d'environ 160 indicateurs concernant leurs actions ESG ainsi que leurs engagements avec les parties prenantes (clients, fournisseurs et communautés locales).

Pour collecter ces données, NAXICAP PARTNERS a mis en place un outil de *reporting* en ligne - Greenscope - disponible pour toutes les sociétés du portefeuille. Un module spécifique de consolidation des indicateurs PAI a également été déployé dans la plateforme.

La collecte des données via l'outil Greenscope permet :

- de répondre aux questionnaires des investisseurs des Fonds ;
- de produire des rapports ESG détaillés pendant tout le cycle d'investissement ;
- d'estimer les émissions carbone du portefeuille scope 1, 2 et 3 et d'identifier ainsi les principales sources d'émission

- de produire les informations requises par le règlement SFDR (à compter de 2023) et mettre ainsi en évidence les principales incidences négatives.

#### Ces étapes d'identification et évaluation des PAI visent à :

- Mesurer le niveau d'impact en tenant compte de la probabilité d'occurrence (fonction du secteur, de l'activité ou de la zone d'implantation) et de la gravité (évolution de l'indicateur, comparaison sectorielle lorsque possible) ;
- Mesurer le niveau de maturité de chaque société au regard des principales incidences négatives de ses activités sur les facteurs de durabilité ;
- Examiner les mesures mises en place par la société pour éviter ou réduire les principales incidences négatives identifiées ;
- Définir des axes d'amélioration et de recommandation pour davantage inscrire la société dans la voie de la durabilité.

#### Consolidation des indicateurs PAI et marge d'erreur

Le calcul des indicateurs PAI (Principales incidences négatives) a été effectué sur la base de données collectées :

- Auprès des participations investies par NAXICAP PARTNERS en portefeuille au 31/12/2023, au moyen de questionnaires ESG. Ceux-ci permettent de collecter des informations économiques, financières et relatives aux performances en matière de durabilité des participations en vue de calculer les indicateurs PAI conformément aux lignes directrices de la réglementation applicables au 31/12/2023.
- Les données de valeur d'entreprise au 31/12/2023 évaluée par NAXICAP PARTNERS.

Lorsque la donnée n'est pas disponible pour le calcul d'un indicateur PAI, NAXICAP PARTNERS a choisi de ne pas avoir systématiquement recours à des estimations (à l'exception des indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre du scope 3 des entreprises). En effet, les estimations proposées aujourd'hui sur le marché sont calculées à partir de données sectorielles provenant en grande majorité d'entreprises cotées. NAXICAP PARTNERS considère que ces estimations ne pourraient être représentatives des sociétés détenues en portefeuille et a préféré adopter une démarche transparente en reportant uniquement sur de la donnée collectée par les entreprises et en affichant le taux de couverture de chaque indicateur PAI.

À noter que lorsqu'au moins une des données nécessaires au calcul des PAI est indisponible pour une société, celle-ci a été considérée comme non répondante sur l'indicateur concerné.

Il est également important de souligner la difficulté d'interprétation des variations observées entre les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'une année sur l'autre. Ces variations, si elles peuvent s'expliquer par une amélioration ou une détérioration des pratiques portées à la connaissance de NAXICAP PARTNERS par les moyens préalablement évoqués, sont également fortement influencés par d'autres paramètres significatifs :

- **Evolutions dans la valorisation des titres** – La formule de calcul des PAI définie par la réglementation pour pondérer le poids des données de chaque participation dans le portefeuille retient comme clé de répartition la valeur liquidative des entreprises en portefeuille. Or, sur un marché non coté, la valeur de ces titres peut être amenée à fluctuer de façon importante d'une année sur l'autre, rendant moins comparable les résultats consolidés ainsi calculés à l'échelle du portefeuille entre deux exercices.
- **Evolution dans la taille des entreprises en portefeuille** - Nos portefeuilles sont principalement constitués d'entreprises en forte croissance, qu'il s'agisse de croissance organique ou de croissance externe. Leur périmètre d'activité est donc amené à évoluer parfois rapidement entre deux exercices. Au-delà de l'impact en termes de valorisation, ces changements impactent également les données physiques remontées (émissions de carbone, nombre de salariés, production de déchets, etc.) pouvant entraîner des variations importantes d'un exercice à l'autre
- **Réponses non pertinentes** - NAXICAP PARTNERS s'efforce, dans la mesure du possible, de neutraliser les incohérences dans les données ESG via des tests automatiques de cohérence sur la plateforme de collecte Greenscope, ainsi qu'une revue des indicateurs PAI des entreprises du portefeuille par l'équipe

ESG. Cependant, elle ne peut garantir la fiabilité complète des données ainsi consolidées. L'équipe ESG de NAXICAP PARTNERS, avec le soutien de Greenscope, reste également disponible pour répondre à toute question des entreprises du portefeuille interrogées.

- **Taux de réponse** - La variation des taux de réponses aux indicateurs PAI a un impact sur la pertinence de la comparabilité des performances.
- **Reformulation des questions et/ou formules de calcul** - Certaines questions relatives aux PAI peuvent à la marge être reformulées d'une année sur l'autre afin d'affiner la qualité de compréhension par les répondants et de traitement des réponses par la société de gestion, ce qui peut poser des difficultés de comparaison entre deux exercices. Également, les méthodologies de calcul des indicateurs PAI peuvent être amenées à évoluer pour s'ajuster aux précisions successivement apportées sur l'interprétation des attentes de la réglementation.

## 4. Politique d'engagement [Art. 8]

### 4.1. Formalisation de nos actions d'engagement

NAXICAP PARTNERS est un acteur français du Private Equity, qui intervient depuis plus de 30 ans dans tous les secteurs d'activité, dans des opérations de LBO ou de capital-développement. NAXICAP accompagne des PME et ETI au travers de **prises de participations essentiellement majoritaires**, en France, au Benelux, en Allemagne et en Espagne.

NAXICAP mène une politique de **suivi actif de ses participations**. Les équipes de NAXICAP prennent systématiquement des postes dans les organes de surveillance des sociétés : Conseils d'Administration, de Surveillance, Conseils Stratégiques, etc. et jouent un rôle d'actionnaire actif et vigilant aux côtés des dirigeants, dans la gestion des entreprises et la définition et la mise en œuvre de la stratégie.

NAXICAP PARTNERS a pour stratégie principale d'investir en position d'actionnaire majoritaire. A ce titre, NAXICAP PARTNERS bénéficie des droits classiques de l'actionnaire majoritaire, notamment la nomination des membres de l'équipe dirigeante, le contrôle total sur la stratégie de sortie et l'approbation des opérations de *build-up*.

En matière d'ESG, NAXICAP impose une clause dans les pactes d'actionnaires prévoyant des obligations à la charge des entreprises parmi lesquelles :

- la réponse annuelle au questionnaire ESG couvrant les 14 PAI réglementaires auxquels s'ajoutent les 3 PAI volontaires, via l'outil sélectionné ;
- la validation d'une feuille de route ESG en Conseil de Surveillance au moins une fois par an ;
- la définition d'un plan d'actions ESG et le suivi des réalisations ;
- l'intégration d'objectifs ESG dans la rémunération variable des dirigeant.

Lorsque des PAI sont jugés pertinents et matériels, si nous estimons après analyse et comparaison avec les benchmarks disponibles que l'entreprise doit améliorer sa performance sur un ou plusieurs indicateurs afin de réduire les incidences négatives de ses activités sur les facteurs de durabilité identifiés, alors une action d'amélioration est intégrée au plan d'actions ESG global de l'entreprise. Ce dernier est validé annuellement en Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires. A noter que les actions d'amélioration ne peuvent pas toutes être menées au cours d'une seule année et que certaines doivent s'inscrire dans le cadre de plans pluriannuels plus larges incluant des plans de financements (CapEx, OpEx). Aussi, ces améliorations ne se traduisent dans le suivi des indicateurs que dans le temps long.

En tant qu'actionnaire majoritaire, les recours en cas de non-respect des clauses du Pacte d'actionnaires peuvent inclure la mise en place d'une période de remédiation, permettant à l'entreprise de corriger la situation avant l'application de mesures plus strictes. Cela peut également comprendre l'établissement de sanctions financières, voire la suspension de certains droits de vote jusqu'à la résolution des problèmes soulevés.

## 4.2. Communication avec les parties prenantes

### *Dialogue avec les participations*

L'équipe ESG et les équipes d'investissements œuvrent pour l'amélioration des participations dans l'intégration des facteurs de durabilité et dans la réduction des principales externalités négatives. Elles peuvent être amenées à réaliser des échanges avec les participations sur un sujet de durabilité spécifique tel que :

- La restitution des principales conclusions des analyses ESG réalisées par les auditeurs externes en phase de due diligence afin d'aider la société à identifier ses enjeux ESG matériels et des axes d'amélioration possibles ;
- La définition d'indicateurs de suivi et d'objectifs pertinents dans le cadre de la formalisation de la feuille de route ESG ;
- Les évolutions réglementaires liées à la durabilité qui peuvent impacter les sociétés.

### *Dialogue avec les co-investisseurs*

NAXICAP PARTNERS entend travailler de concert avec ses co-investisseurs quant à la collecte et au partage des indicateurs ESG des investissements que nous avons en commun, notamment ceux relatifs aux principales incidences négatives, en reconnaissance du constat d'alignement des intérêts. Toute demande allant dans ce sens sera accueillie favorablement, tenant compte de la charge de travail importante que ces multiples collectes peuvent représenter pour les entreprises en portefeuille qui, à défaut de coordination entre leurs actionnaires, peuvent être sollicitées à de nombreuses reprises pour fournir les informations dans des formats non-harmonisés.

### *Reporting extra-financier*

Les données collectées via Greenscope et les feuilles de route ESG permettent à Naxicap Partners de :

- Répondre aux demandes des investisseurs ;
- Produire des rapports ESG détaillés tout au long du cycle d'investissement ;
- Se conformer à la réglementation SFDR.

Chaque année, Naxicap Partners publie un rapport annuel ESG, consolidant la performance ESG des entreprises du portefeuille, mettant en avant les réalisations et les objectifs futurs. Ce rapport est disponible sur notre site internet. Des rapports ESG annuels sont également produits au niveau des fonds, selon les exigences réglementaires.

### *Gestion des controverses*

Toute situation jugée "anormale" par le comité ESG déclenche une alerte à l'équipe d'investissement pour prise de mesures correctives. Si le problème est rapidement résolu (sous un mois), l'équipe d'investissement en informe l'équipe ESG. Sinon, une nouvelle alerte est envoyée à la direction générale et à l'équipe d'investissement. En cas de risque majeur pour les fonds ou de préjudice réputationnel, le comité exécutif et le département Risques, Conformité et Contrôle Interne sont consultés. L'équipe ESG tient à jour un suivi des anomalies, intégré dans le système de gestion des risques, avec un résumé présenté chaque année au comité exécutif, qui le transmet au conseil de surveillance.

## 5. Références aux standards internationaux [Art. 9]

NAXICAP PARTNERS adhère aux codes de conduite responsables suivants et aux normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et d'information.

### 5.1. Organisation internationale du travail, Pacte mondial des Nations unies et lignes directrices de l'OCDE

*Indicateurs de durabilité tirés du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.*

- PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

*Indicateurs de durabilité tirés du tableau 3 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.*

- PAI 3 : Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies
- PAI 5 : Absence de mécanismes de gestion des griefs/plaintes des salariés

#### *Méthodologie et données utilisées*

Les critères de gouvernance sont entièrement inclus dans l'analyse ESG menée par la société de gestion pour chaque opportunité d'investissement. L'analyse vise à s'assurer que l'investissement est conforme aux traités internationaux, à l'Organisation Internationale du Travail, au Pacte mondial des Nations Unies ou aux lignes directrices de l'OCDE. L'analyse des risques de gouvernance menée par la Société de Gestion porte sur la mise en place de mécanismes de prévention des risques liés aux Droits de l'Homme et à l'éthique, et sur l'intégration des risques sociaux et environnementaux dans les organisations (stratégie RSE, prise en compte et anticipation des réglementations, etc.) Les risques de gouvernance sont donc particulièrement importants pour la Société de Gestion.

Un suivi dans le temps au niveau des entreprises en portefeuille est effectué au moyen de questionnaires ESG annuels, intégrant notamment un volet spécifique dédié aux pratiques en matière de gouvernance. Pendant la phase de détention de l'investissement, NAXICAP PARTNERS assure également une veille des incidents et controverses ESG pouvant affecter ses entreprises en portefeuille.

### 5.2. Accord de Paris

*Indicateurs de durabilité tirés du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.*

- PAI 1 : Émissions de GES
- PAI 2 : Empreinte carbone
- PAI 3 : Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires d'investissements
- PAI 4 : Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- PAI 5 : Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- PAI 6 : Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

*Indicateurs de durabilité tirés du tableau 2 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission.*

- PAI 4 : Investissements dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiatives en matière de réduction des émissions de carbone.

### *Méthodologie et données utilisées*

Chez NAXICAP PARTNERS, nous avons adopté le principe de double matérialité en matière de changement climatique. Nous prenons très au sérieux les impacts potentiels du changement climatique sur la valeur de nos entreprises en portefeuille, ainsi que leur contribution à l'aggravation du changement climatique (en termes d'émissions de gaz à effet de serre), mais aussi les actions de réduction et d'adaptation qu'elles peuvent mettre en œuvre. C'est pourquoi nous avons intégré une approche à deux volets dans notre stratégie d'investissement : 1) réduire les émissions de GES des entreprises du portefeuille, et 2) identifier les risques climatiques pour adapter leurs activités.

- Les émissions de GES des entreprises du portefeuille sont collectées selon deux cas :
  - Si l'entreprise a réalisé son propre bilan carbone (scopes 1, 2 et 3), nous collectons directement les données.
  - Si aucun bilan n'a été effectué, une estimation annuelle est réalisée par un cabinet de conseil en carbone, responsable également de la collecte des données ESG via la plateforme Greenscope. Cette méthode, basée sur les facteurs d'émission de l'ADEME, permet d'estimer environ 80 % des émissions du scope 3.

L'exposition de nos entreprises en portefeuille aux risques climatiques physiques est évaluée à l'aide de l'outil Altitude, et suit les trois piliers de la définition des risques climatiques physiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) : aléa, vulnérabilité et exposition.

L'exposition aux risques climatiques physiques est évaluée selon deux scénarios définis par le GIEC :

- **SSP2-4.5** : Scénario réaliste projetant une augmentation de température de 2,7°C d'ici la fin du siècle.
- **SSP5-8.5** : Scénario pessimiste prévoyant une augmentation de température de 4,4°C d'ici la fin du siècle.

### **5.3. Autres normes internationales, associations et groupes de travail envisagés**

NAXICAP PARTNERS est également actif au sein d'associations professionnelles françaises et internationales pour promouvoir l'intégration des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) au sein de la profession.

#### *PRI - Principles for Responsible Investment*

La signature des PRI en janvier 2016 marque notre engagement de mesurer et encourager les actions responsables des sociétés dans lesquelles nous investissons. Par conséquent, nous prenons les engagements suivants dès lors qu'ils sont en phase avec nos responsabilités fiduciaires :

- ✓ Nous intégrons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- ✓ Nous sommes des actionnaires actifs et intégrons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.
- ✓ Nous demandons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
- ✓ Nous encourageons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- ✓ Nous coopérons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.
- ✓ Nous rendons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des 6 Principes.

#### *Initiative Climat International*

En octobre 2016, NAXICAP PARTNERS s'est engagée auprès de l'ic20 (Initiative Climat 2020, aujourd'hui renommé Initiative Climat International) afin de contribuer à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés. En tant que signataire de l'ic International, NAXICAP PARTNERS s'engage à :

- ✓ Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises ;
- ✓ Prendre en compte les enjeux climatiques sur l'ensemble de la période d'investissement ;

- ✓ Réaliser une mesure progressive de l’empreinte carbone du portefeuille pour les sociétés pour lesquelles cet enjeu est matériel ;
- ✓ Définir, avec le management de ces sociétés, un plan d’actions de réduction des émissions et d’adaptation au changement climatique.

#### *Signature de la Charte France Invest d’engagement pour le partage de la valeur*

En 2023, NAXICAP PARTNERS a signé la Charte d’engagement sur le partage de la valeur de France Invest, renforçant ainsi sa démarche visant à promouvoir des mécanismes de partage de la valeur au sein de son portefeuille. Les signataires de cette charte s’engagent à encourager le partage de la valeur avec les salariés et à jouer un rôle moteur auprès de leurs participations pour :

- ✓ Augmenter à court terme le taux de couverture des salariés avec au moins un dispositif de partage annuel de la valeur créée (primes, participation ou intéressement) ;
- ✓ Promouvoir à long terme le partage de la création de valeur actionnariale via l’actionnariat salarié et le partage des plus-values, lorsque ces mécanismes sont pertinents.

#### *Charte ESG*

NAXICAP PARTNERS a défini ses engagements pour un investissement responsable dans sa Charte ESG, publiquement disponible sur son site internet.

## **6. Lexique**

### **Risque en matière de durabilité**

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l’investissement.

### **Facteurs de durabilité**

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l’homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### **Incidences négatives**

Les incidences négatives sont les incidences des décisions d’investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

**Investissement** : investissement direct dans des sociétés exerçant une activité commerciale ou industrielle.